

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenue le 10 octobre 2023, le règlement suivant a été adopté :

Règlement 2023-14 — modifiant le règlement n° 89-2009 et ses Amendements décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du Financement des centres d'urgence 9-1-1

Le règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que la ministre des Affaires municipales fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la ville durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet au <u>www.danville.ca.</u>

Donné à Danville, ce 13^e jour d'octobre 2023.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 13 octobre 2023.

La directrice générale et greffière,

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA Directrice générale et greffière